



870, avenue De Salaberry, bureau 207 • Québec (Québec) G1R 2T9

Le 17 mai 2007

Monsieur John Haemmerli
Président du BAPE
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Recommandations de Nature Québec / UQCN au sujet des quatre projets d'aires protégées dans la province naturelle F

Monsieur,

Par la présente, nous manifestons l'appui général de Nature Québec / UQCN aux quatre projets d'aires protégées dans la province naturelle F, soit les réserves de biodiversité du lac Opasatica, du lac des Quinze, de la forêt Piché-Lemoine et du réservoir Decelles en Abitibi-Témiscamingue.

Cependant, Nature Québec / UQCN considère que plusieurs lacunes importantes apparaissent évidentes lorsqu'on s'attarde à analyser la nature de ces aires protégées, notamment en regard de la protection de l'intégrité écologique de ces territoires.

PROLOGUE

Limite du cadre de consultation du BAPE et justification de l'intervention des groupes

Le processus de consultation a pour objet de proposer des modalités de gestion et le cadre de conservation des aires protégées projetées, ce qui en soit est une démarche tout à fait valable. Cependant, comme nous l'avons illustré à maintes reprises, il nous apparaît important de vous faire connaître nos préoccupations face à la désignation des limites.

En ce sens, nous nous devons de déplorer, les limites du processus de consultation publique qui, selon nous, arrive trop en aval du processus de désignation des aires protégées. Bien qu'il nous apparaît important de statuer sur la régie interne de ces aires protégées, nous croyons qu'un **processus de consultation générique**, situé en amont du présent exercice aurait plusieurs avantages :

- Il permettrait d'une part de cibler les territoires d'intérêt, à l'échelle soit des régions administratives soit des Provinces naturelles en favorisant une participation accrue des représentants de la Société civile, dont les groupes environnementaux.
- D'autre part, les débats à cette étape-ci de la consultation, pourraient se limiter aux conditions de gestion et de conservation des aires protégées.

Actuellement, seuls les détenteurs de droits territoriaux sont adéquatement concertés en amont des processus de consultation. Ceux-ci faisant véritablement partie d'un processus de négociation avec les ministères associés à la SQAP (MRNF et MDDEP).

Il ne nous reste d'autres choix que de nous faire entendre à cette étape-ci des consultations.

Tél. : (418) 648-2104
Télec. : (418) 648-0991
www.naturequebec.org
conservons@naturequebec.org

ABSENCE DE COLLABORATION DU MRNF

Les quatre réserves de biodiversité dont il est question ici présentent clairement et sous plusieurs aspects, le manque de collaboration du MRNF au processus de la Stratégie québécoise sur les aires protégées (SQAP), ce que déplore depuis longtemps Nature Québec / UQCN.

D'abord, Nature Québec / UQCN tient à réitérer son opposition au veto que l'industrie minière possède sur la désignation et la détermination des limites des aires protégées. Cette absence de compromis est inacceptable. Le cas de la limite nord de la réserve de biodiversité projetée Piché-Lemoine en est la résultante directe alors que la présence de titres miniers est devenue le critère pour déterminer le pourtour de la réserve; excluant automatiquement une zone à haute valeur écologique et faunique, qui plus est, soutenue par la population locale. Ici, les critères de conservation s'en trouvent totalement bafoués et la notion de développement durable devient inopérante.

Un autre exemple est l'énorme concession qui a dû être faite par le MDDEP devant les pressions des forestières et du MRNF, notamment pour le territoire du réservoir Decelles, dont le territoire d'intérêt original était environ trois fois plus grand.

Les petites superficies des projets de réserve de biodiversité (moins de 250 km²) ne permettront pas d'assurer le maintien de la biodiversité, surtout en forêt boréale où les perturbations naturelles sont de l'ordre du millier de km². Encore une fois, Nature Québec / UQCN doit souligner que les résultats des négociations prouvent l'absence d'équité entre les acteurs (MRNF, industries et MDDEP), au détriment de la conservation de grands territoires représentatifs de la biodiversité.

DESIGN ET CONNECTIVITÉ

Bien que l'approche par filtre brut retenue par le MDDEP soit reconnue, Nature Québec / UQCN tient à souligner quelques failles/manques au processus de design des projets d'aires protégées. Les principes de conservation identifient la connectivité comme étant un des facteurs importants à intégrer. Dans le cas du Lac Opasatica, Nature Québec / UQCN tient à souligner l'intention du MDDEP de relier l'aire protégée québécoise avec ses voisines ontariennes (East Larder River Bedrock Conifer Conservation Reserve et Larder River Provincial Park). Toutefois, Nature Québec / UQCN recommande que la connectivité soit faite aussi au nord-est du Lac Opasatica avec les Collines de Kekeko (TI-19) qui comprend de nombreux intérêts pour la conservation. En reliant ces deux territoires, le MDDEP intégrerait, de surcroît, la proposition citoyenne initiale située au pourtour nord-est du lac Opasatica, augmentant par le fait même l'adhésion et l'acceptabilité sociale au projet d'aires protégées.

Pour ce qui est du réservoir Decelles, Nature Québec / UQCN critique de façon virulente le design de l'aire protégée. En plus d'être très petite (81 km²), cette aire est de forme longiligne, quasi-discontinue, ce qui est loin d'être un design optimum en conservation. De plus, il est déplorable que la réserve de biodiversité retenue ne joue pas un rôle de zone tampon pour la réserve écologique des Dunes-de-la-moraine-d'Harricana qui s'y trouve adjacente. Rappelons qu'initialement le territoire d'intérêt retenu par le MDDEP était trois fois plus grand, présentait un design intéressant assurant une meilleure intégrité du territoire et permettait de protéger les abords immédiats de la réserve écologique.

Cela témoigne encore une fois, du manque de sérieux et d'intérêts en matière de conservation de la part du MRNF qui ont négocié ces territoires à la baisse.

Tout design de conservation qui se respecte saisirait l'occasion d'entourer pleinement la réserve écologique afin d'éviter que les activités industrielles ne se réalisent aux limites même de son territoire. Or, il en est rien. **Nature Québec / UQCN recommande d'agrandir la réserve de biodiversité du réservoir Decelles afin de bien représenter les éléments géomorphologiques intéressants, d'assurer un design moins linéaire et surtout, d'entourer la réserve écologique présente sur le territoire.**

En ce qui a trait à la réserve du Lac-des-Quinze, Nature Québec / UQCN aimerait voir sa superficie actuelle (159 km²) agrandie par l'inclusion au nord-est de l'ensemble des forêts de feuillus matures (boulaies à bouleau jaune, érablière à érable à sucre) rares car situés ici à la limite nordique de leur distribution. Ces peuplements sont capitaux à conserver, afin de permettre leur suivi par des études scientifiques, surtout dans un contexte de changements climatiques.

Enfin, concernant la réserve de biodiversité de la forêt Piché-Lemoine, Nature Québec / UQCN propose une extension de sa limite sud-est afin d'y intégrer l'esker qui s'y situe, tel que proposé par le MDDEP lors des négociations avec le MRNF.

COMITÉ DE GESTION

Nature Québec / UQCN réitère sa demande au MDDEP d'offrir aux futurs comités de gestion de ces aires protégées des moyens financiers et techniques suffisants pour que ces comités s'avèrent efficaces. De plus, étant donné les petites superficies et les nombreuses pressions limitrophes, ces comités devront posséder un certain pouvoir de regard sur les activités voisines qui affecteront directement l'intégrité écologique des aires protégées. Ceci, dans le but d'atteindre les cibles de conservation adéquates.

TRANSPARENCE DU PROCESSUS

Nature Québec / UQCN tient à souligner les efforts de transparence démontrés par le MDDEP lors de cette audience. De nombreux documents déposés, notamment les cartes présentant les étapes de négociations, sont très intéressants et permettent à la communauté citoyenne de bien saisir les enjeux et surtout, le cadre des négociations interministérielles. Un cadre qui traduit cependant le déséquilibre existant entre ces deux ministères, soit une prépondérance du MRNF, un ministère dont la vocation économique prévaut trop souvent sur sa mission de préservation des ressources naturelles. Le manque de transparence dans le processus avait longtemps été décrié par les groupes de conservation. Nature Québec / UQCN tient à témoigner du progrès fait en matière de transparence et espère que les groupes seront intégrés en amont du processus, afin d'éviter que le milieu industriel ne continue à saper les efforts pour atteindre les objectifs gouvernementaux de la SQAP.



Mélanie Desrochers
Responsable de la commission Aires protégées



Jean-Éric Turcotte
Directeur des programmes de conservation

Nature Québec / UQCN est un organisme qui œuvre depuis 25 ans à promouvoir la protection du patrimoine naturel québécois et une utilisation des ressources et du territoire qui respecte les principes du développement durable. L'organisme est particulièrement reconnu pour son engagement dans les dossiers forestier et agricole, où il s'applique à corriger les mauvaises pratiques des exploitants, ainsi que pour ses efforts visant la création d'un réseau d'aires protégées au Québec. Nature Québec / UQCN regroupe plus de 80 organismes affiliés dans presque toutes les régions du Québec ainsi que quelque 6 000 membres et sympathisants dans son réseau de bénévoles.